



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

DCM 23/108

**RESTAURATION & ÉDUCATION – Modification du règlement
intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires**

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 21 novembre 2023 à 19h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 15 novembre 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saraa, M. CADIOT Laurent, M. SIMONIN Sébastien, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. SEKKAI Hadji par M. BATTISTINI Clément
- M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine par M. CHAMBERT Julien
- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
- M^{me} COLLET Jennifer par M^{me} PRIVAT Christine
- M^{me} MICHEL Fleur par M. CADIOU Patrick

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. HÉRAUD Christophe, à 19h04 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} BELALA Monika, à 19h05 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

M^{me} BROUTIN Gaëlle
M. BORDES Joël

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231130-DCM23-108-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

VILLE DE
HOUILLES

DCM 23/108

DIRECTION DE LA RESTAURATION ET DE L'ÉDUCATION

Objet : Modification du Règlement Intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29,

Vu, la délibération DCM 22/052 du Conseil Municipal du 17 mai 2022 actualisant le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires,

Vu la délibération DCM 23/044 du Conseil Municipal du 31 mai 2023 actualisant le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires,

Vu le projet d'avenant au règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires en annexe de cette délibération,

Considérant que la Commune a décidé de maintenir l'offre de la navette Détraves à l'identique des années passées,

Considérant que cette décision intervient après l'actualisation du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires qui accitait, en mai 2023, un changement d'organisation de ce service de navette scolaire,

Considérant qu'il convient donc de mettre en conformité le texte régissant le service de navette scolaire Détraves,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (34 voix pour dont 26 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 7 du groupe ID COMMUNE, 1 de M. HERAUD et 2 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire)

Article 1^{er} : **APPROUVE** la modification du paragraphe 3.2. f) du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 30/11/2023

Publication effectuée le : 30/11/2023

Exécutoire ce jour : 30/11/2023

Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

Préfecture
078 217803113-20231130-DCM23-108-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023